



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Juillet/août 2022

La dépêche du parquet de Gap

*Au sommaire de ce
quatorzième numéro*

Les violences conjugales et
intrafamiliales

La lutte contre les trafics de
stupéfiants

La lutte contre l'insécurité routière

Les atteintes aux mœurs

Les atteintes aux personnes

Les atteintes aux biens

La lutte contre les passeurs

Les histoires judiciaires d'un autre
siècle

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GAP

Parquet

Florent CROUHY,
Procureur de la république

Tél : 04.92.40.70.00

E-mail : sec.pr.tj-gap@justice.fr

Adresse : Place saint Arnoux – BP 77

05007 GAP Cedex



Les affaires judiciaires marquantes de l'été 2022.

J'ai le plaisir de vous adresser le quatorzième numéro de la dépêche du parquet de Gap qui vient mettre en lumière l'activité pénale intense de l'été 2022.

Je vous souhaite une excellente rentrée et une très bonne lecture.

Florent Crouhy,
procureur de la République près le tribunal judiciaire de Gap

I Numéro 14

Les violences conjugales et intrafamiliales

Priorité absolue du parquet de Gap

Gap - 04 juillet 2022 – Un individu est condamné à **6 mois d’emprisonnement avec sursis probatoire pendant 18 mois** avec obligations de travail, de soins et d’indemniser les victimes et interdictions d’entrer en contact avec les victimes ou de paraître à leur domicile.

Les faits avaient été commis à Gap le 29 avril 2022 sur son ex-compagne ainsi que sur le fils de cette dernière.

Embrun - 10 juillet 2022 – Sur fond d'alcool, une dispute éclate au sein d'un couple. Madame assène un coup de couteau à Monsieur dans le bas ventre. Ils seront hospitalisés mais au moment de partir, le mis en cause donnera un coup de tête dans le sas d'entrée.

Placés en garde à vue, les deux protagonistes ont été convoqués devant le tribunal correctionnel pour le 22 septembre prochain. Dans l'attente de son procès, la mise en cause a été incarcérée à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille pour la mise à exécution d'une précédente peine d'emprisonnement pour trafic de stupéfiants.

Gap - 07 juillet 2022 – Un individu est condamné à 100 jours-amende à 4 euros.

Le suivi d'un stage de responsabilisation pour les auteurs de violences dans un délai de 6 mois a également été prononcé à titre de peine complémentaire.

Les faits avaient été commis à Gap le 31 mars dernier.

Gap - 07 juillet 2022 – Un individu est condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis simple.

Les faits avaient été commis à Gap le 21 mars 2022 sur son ex-compagne ainsi que sur le fils de cette dernière.

Gap - 07 juillet 2022 – Une femme est condamnée à 100 jours-amende à 5 euros.

Elles avaient commis des violences sur son ex-compagnon à Gap le 29 mars 2022 puis le 2 avril 2022.

Des menaces de mort avaient également été proférées.

Gap - 07 juillet 2022 – Un individu est condamné à **8 mois d'emprisonnement** pour avoir proféré des menaces de mort à l'encontre de son ex-compagne.

Les faits ont été commis en état de récidive.



Des menaces de mort avaient également été proférées.

PROFITE Ta relation est saine quand il...	1	Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	La Faurie - 13 juillet 2022 – Depuis plus de vingt ans, une femme est victime de coups portés par son conjoint. Celui-ci agit toujours sous l’emprise de l’alcool.
	2	Accepte tes amies, amis et ta famille	
	3	A confiance en toi	
	4	Est content quand tu te sens épanouie	Placé en garde à vue, le mis en cause sera jugé le 06 octobre prochain devant la juridiction gapençaise.
	5	S’assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	
	6	Te fais du chantage si tu refuses de faire quelque chose	Le Noyer - 11 juillet 2022 – Un couple se dispute sur un parking. Madame donne un coup de poing à son conjoint tandis que ce dernier la plaque contre le véhicule.
VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...	7	Rabaisse tes opinions et tes projets	Le mis en cause sera placé en garde à vue.
	8	Se moque de toi en public	
	9	Est jaloux et possessif en permanence	Les deux protagonistes sont convoqués devant le délégué du procureur le 22 septembre prochain avec obligation de suivre un stage de responsabilisation aux violences.
	10	Te manipule	
	11	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Laragne-Montéglin - 13 juillet 2022 – Au cours d’une soirée arrosée une altercation éclate entre les convives. Une mère assène sa belle-fille d’un coup de poing. Son fils, et compagnon de la victime, lui donne un coup de pied.
	12	Fouille tes textos, mails, applis	
	13	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes	Sur place, les militaires interpellent les protagonistes mais le mis en cause menace, insulte et crache à plusieurs reprises
	14	T’isole de ta famille et de tes proches	
	15	T’oblige à regarder des films pornos	Les deux mis en cause seront convoqués devant le tribunal correctionnel le 06 octobre 2022.
	16	T’humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches	
PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...	17	“Pète les plombs” lorsque quelque chose lui déplaît	Savines le lac – 29 mai 2022 – Au cours d’un mariage une altercation éclate au sein d’un couple d’invités. Maîtrisé par d’autres convives, le mis en cause se montrera virulent au moment de son interpellation.
	18	Menace de se suicider à cause de toi	
	19	Menace de diffuser des photos intimes de toi	
	20	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	Déféré au parquet puis placé sous contrôle judiciaire depuis le 30 mai 2022, le mis en cause a été condamné le 04 août 2022 à 12 mois d’emprisonnement avec sursis probatoire pendant 3 ans avec obligations de soins et d’indemniser la victime et interdictions d’entrer en contact avec la victime et de paraître à son domicile.
	21	Te touche les parties intimes sans ton consentement	
	22	T’oblige à avoir des relations sexuelles	
	23	Te menace avec une arme	Une peine complémentaire d’inéligibilité pendant 2 ans a également été prononcée.
	24		

Gap – 25 juillet 2022 – Un individu est condamné à **4 mois d'emprisonnement** pour avoir commis des violences sur sa fille et son ex-compagne.

Le prévenu avait également proféré des menaces de mort sur son ex-compagne.



Lardier et Valença – 1^{er} août 2022 – Un individu âgé de 15 ans violente sa mère (bousculade et coup de genou).

Interpellé puis placé en garde à vue, le mis en cause a été convoqué devant le délégué du procureur.

Gap - 04 août 2022 – Un individu est condamné à **4 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligation de soins et interdiction d'entrer en contact avec les victimes pour des faits de harcèlement envers son ex compagne et des menaces de violences envers cette dernière et son nouveau compagnon.

Le prévenu avait notamment envoyé plus de 120 messages à son ex-compagne en 24 heures.

Puy Saint Eusèbe – 31 juillet 2022 – Un père adresse des menaces à son fils. Alertés, les militaires découvrent plusieurs armes au domicile du mis en cause : carabine à plomb, poing américain, feuille de boucher... Elles seront toutes saisies.

Le mis en cause ressortira de sa garde à vue avec **une convocation devant le tribunal correctionnel le 24 octobre 2022.**

Embrun – 27 août 2022 – Une altercation éclate au sein d'un couple. Lorsque les militaires arrivent sur place, ils constatent que la femme a perdu 4 dents, son compagnon lui ayant jeté le cendrier au visage. Les protagonistes sont alcoolisés et le mis en cause ressortira positif à la cocaïne

Interpellé puis placé en garde à vue et en détention provisoire, le mis en cause a été présenté le 29 août en comparution immédiate devant le tribunal.

Déjà condamné à deux reprises en 2018 pour des faits de violences sur une ancienne compagne, le prévenu a été condamné à **24 mois d'emprisonnement dont 12 mois assortis d'un sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins, de travail, de payer le trésor public et d'indemniser les victimes et interdiction d'entrer en contact avec la victime.

Son maintien en détention a été ordonné.

Gap – 12 août 2022 – Une femme dépose plainte. Séparée depuis plus d'un mois, la victime était passée la veille au domicile de son ex-compagnon, accompagnée de leur enfant âgé de 3 ans. Des violences physiques et verbales sont commises.

Le mis en cause, consommateur d'alcool et de stupéfiants, menace régulièrement la victime.

Un certificat médical mentionnant 10 jours d'ITT a été présenté.

Une enquête a été ouverte.

Gap – 22 août 2022 – Un individu est condamné à **12 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins et de travail.

Le prévenu avait à Veynes, le 12 avril dernier, asséné sa compagne d'un coup de tête avant de la jeter hors de son logement. L'individu a été placé en garde à vue et la victime pris en charge avec leur fille d'un an et demi, présente au moment des faits.



Le Poët – 26 août 2022 – A la suite d'une soirée alcoolisée mêlée d'une prise de cocaïne, une dispute éclate au sein d'un couple en présence des enfants et d'une connaissance.

Après avoir bousculé sa compagne, l'homme lui assène, à terre, des coups de poings et des coups de pieds.

Le mis en cause sera interpellé, placé en garde à vue puis déféré au parquet. **Dans l'attente de son procès, il a été placé sous contrôle judiciaire** avec interdiction d'entrer en contact avec la victime et de paraître à son domicile. Une obligation de soins lui a également été enjoint.

Upaix – 22 août 2022 – Un homme présentant un certificat médical mentionnant 3 jours d'ITT dépose plainte contre son ex-compagne. Au cours d'une dispute, la mise en cause a tenté de l'étrangler. La victime a également reçu des coups.

Une enquête est ouverte.

Lutte contre les trafics de stupéfiants

La lutte contre les trafics de stupéfiants demeure une priorité pour le parquet de Gap

Gap - 04 juillet 2022 – Un individu est condamné à **60 jours-amende à 10 euros** pour un usage illicite de stupéfiant.

Les faits avaient été commis à Laragne-Montéglin entre le mois de janvier et le mois d'avril 2022.

Gap - 07 juillet 2022 – Un individu est condamné à **6 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 18 mois** avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général à hauteur de 60 heures dans un délai de 18 mois pour un usage illicite de stupéfiant en récidive.

Les faits avaient été commis à Vallouise Pelvoux au mois de mars 2022.



Gap – 04 août 2022 – Deux jeunes briançonnais ont été condamnés, l'un pour détention, offre ou cession et transport non autorisés de stupéfiant, l'autre pour usage illicite de stupéfiants, respectivement à **4 mois d'emprisonnement avec sursis simple** et **3 mois d'emprisonnement**.

Embrun – 30 juillet 2022 – Attirée par une forte odeur de cannabis, une patrouille de la gendarmerie procède à un contrôle sur deux personnes à proximité d'un véhicule.

Des perquisitions sont réalisées dans le véhicules et au domicile d'un de mis en cause : 115 g de résine de cannabis, 845 € en numéraire et un téléphone sont saisis.

Une enquête a été ouverte.

Laragne Montéglin – 04 août 2022 – Un possible trafic de stupéfiant est signalé sur la plateforme MAGENDARMERIE. Les clients seraient des patients hospitalisés. Un compte snap et un numéro de téléphone permettent d'identifier le mis en cause. Une interception téléphonique est autorisée mais elle n'apportera aucun élément corroborant.

Le mis en cause reconnaît être usager et avoir tromper deux patients par de faux stupéfiants.

En l'absence d'élément permettant de mettre en exergue un trafic de stupéfiants, **l'auteur est poursuivi pour usage illicite de stupéfiants selon la procédure de l'ordonnance pénale** (cf définition page 10).

Gap – 09 août 2022 – En comparution immédiate, un individu est condamné à **6 mois d'emprisonnement** pour usage illicite de stupéfiants, offre ou cession et détention non autorisées de stupéfiants.



Un mandat de dépôt a été décerné.

A noter que les faits d'usage illicite de stupéfiants et les faits d'offre ou cession non autorisée de stupéfiants ont été commis en récidive.

Gap – 22 août 2022 – Un individu est condamné à **2 ans d'emprisonnement**. Jugé en son absence, un mandat d'arrêt a été décerné à son encontre.

Le prévenu avait, le 08 juillet 2022, commis un outrage et des violences suite à un contrôle sur l'usage de stupéfiants.

Upaix – 23 août 2022 – Une perquisition est réalisée au domicile d'un mis en cause dans une procédure ouverte pour un usage illicite de stupéfiant. Sont découverts :

- 149,21 g de résine de cannabis,
- 97 sachets d'ecstasy
- Des téléphones portables
- 395 € en numéraire

Le mis en cause est sorti de sa garde à vue avec une convocation en justice.

Gap – 24 août 2022 – En comparution immédiate, deux individus sont condamnés respectivement à **2 ans d'emprisonnement dont 1 an assorti d'un sursis probatoire pendant 3 ans** avec obligations de soins, de travail, de fixer sa résidence et de payer les sommes dues au Trésor public et **18 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins et de fixer sa résidence.



Le premier prévenu bénéficiera d'un aménagement de peine ab initio sous la forme d'une détention à domicile sous surveillance électronique.

Sécurité routière

Autre axe de travail prioritaire pour le parquet de Gap, la lutte contre les conduites à risque reste de rigueur sur les routes du département. Illustration avec les dernières affaires.

Gap - 04 juillet 2022 – Un automobiliste est condamné **600 euros d’amende délictuelle et 150 euros d’amende contraventionnelle** pour avoir conduit en ayant fait usage de stupéfiant, en ayant fait usage de son téléphone portable et sans port de la ceinture.

Une annulation judiciaire de son permis de conduire a également été ordonnée avec interdiction de le repasser dans un délai de 15 jours.

Il avait fait l’objet d’un contrôle à Gap le 07 février 2022.



Laragne-Montéglin - 13 juillet 2022 – Alors qu’il circule sur un axe prioritaire, un adolescent de 15 ans est percuté à vélo. Le véhicule mis en cause marque l’arrêt avant de s’enfuir.

La victime bénéficie de 3 jours d’ITT.

Une enquête est ouverte afin d’identifier le véhicule.

Gap - 07 juillet 2022 – Un automobiliste est condamné à **6 mois d’emprisonnement** suite à une conduite d’un véhicule malgré une annulation de son permis de conduire.

Il avait été contrôlé à Briançon le 17 mars 2022.

Gap - 07 juillet 2022 – Un automobiliste est condamné à **4 mois d’emprisonnement** suite à une conduite d’un véhicule sous l’empire d’un état alcoolique en récidive.

Lors du contrôle, à Guillore le 22 mars 2022, le conducteur avait refusé de se soumettre aux tests d’alcoolémie.

Gap - 07 juillet 2022 – Un automobiliste est condamné à **600 euros d’amende délictuelle assortie d’un sursis pour la moitié de la somme** pour avoir conduit en ayant fait usage de stupéfiants.

Le suivi d’un stage de sensibilisation aux dangers des stupéfiants ainsi que 5 mois de suspension du permis de conduire ont également été prononcés à titre de peine complémentaire.

Il avait été contrôlé au Forest St Julien le 02 janvier 2022.

Gap – 25 juillet 2022 – Un automobiliste est condamné à **4 mois d'emprisonnement, aménageable ab initio avec obligations de soins et de travail**, pour avoir conduit un véhicule en état d'ivresse manifeste.

Le tribunal a également constaté l'annulation du permis de conduire et a ordonné la mise en place d'un équipement anti-démarrage pendant 15 jours à compter de l'obtention d'un nouveau permis de conduire.

La juridiction de l'application des peines peut aménager les peines d'emprisonnement ferme en prononçant l'une des mesures suivantes : libération conditionnelle, suspension de peine pour raisons médicales, semi-liberté, placement à l'extérieur ou placement sous surveillance électronique (PSE). Des permissions de sortir peuvent également être accordées sous certaines conditions. Le tribunal correctionnel peut aussi décider, dès la condamnation (**ab initio**), que la peine d'emprisonnement fera l'objet d'un aménagement.

Les faits, commis en récidive, avaient eu lieu à Briançon le 16 mars 2022.

Gap – 04 août 2022 – Un automobiliste est condamné à **120 heures de travaux d'intérêts généraux, à effectuer sous 18 mois**, pour avoir conduit un véhicule en ayant fait usage de stupéfiants.

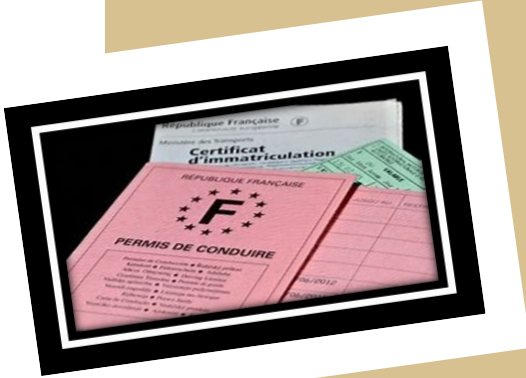
Une suspension judiciaire de son permis de conduire, avec exécution provisoire, a également été ordonnée pour une durée de 4 mois.

Les faits avaient été commis à Poligny le 23 avril 2022.

La suspension administrative du permis de conduire est décrétée par le préfet, ou le sous-préfet, suite à la constatation d'une infraction par les forces de l'ordre. Celle-ci peut être précédée d'une période de rétention du permis.

La suspension judiciaire du permis de conduire est, comme son nom l'indique, une sanction décidée par un juge suite à la constatation d'une infraction au Code de la Route ou au Code Pénal. Celle-ci peut être précédée d'une suspension administrative. Mais attention, la suspension judiciaire se substitue à la suspension administrative et prime donc en terme de sanction. Ainsi, les durées ne sont pas cumulatives.

Baratier – 12 mars 2022 – Lors d'un contrôle routier effectué par les militaires, plusieurs infractions sont relevées à l'encontre d'un automobiliste :



- Récidive de conduite en ayant fait l'usage de stupéfiants
- Conduite d'un véhicule malgré l'annulation judiciaire du permis de conduire, en récidive
- Absence d'assurance
- Non renouvellement du contrôle technique
- Absence de carte grise à jour
- Circulation avec des pneumatiques non conformes

Convoquée à l'audience correctionnelle du 25 juillet dernier, la prévenue a été condamnée à **10 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins, de travail, de passer son permis de conduire et de payer les sommes dues au Trésor public.

Briançon – 26 juillet 2022 – Il ressort d'un contrôle routier qu'un automobiliste circulait malgré une suspension de son permis de conduire et sans assurance.

Le mis en cause sera convoqué à l'audience correctionnelle du 17 octobre prochain.

Ancelle – 04 août 2022 – Lors d'un contrôle routier un automobiliste est découvert positif à l'alcoolémie.

Une composition pénale a été proposée au mis en cause.

La composition pénale est une mesure alternative proposée par le procureur de la République à l'encontre de l'auteur de certaines infractions.

Après accord de l'auteur, la mesure est validée par une ordonnance rendue par un

L'ordonnance pénale est une procédure simplifiée permettant le traitement des affaires les plus simples et les moins graves (certains contraventions et délits) par un juge unique et sans audience.

Les dossiers, enquête pénale et réquisitions du ministère public, sont ainsi transmis au président de juridiction afin de prendre une décision. Celle-ci est obligatoirement motivée en matière délictuelle.

Laye – 20 août 2022 – Lors d'un contrôle routier aux abords d'une départementale, il est retenu à l'encontre d'un motard une vitesse de 133 km/h.

Des poursuites sont engagées dans le cadre d'une ordonnance pénale

Veynes – 31 juillet 2022 – Lors d'un contrôle routier un automobiliste est découvert positif à l'alcoolémie.

Une convocation devant le tribunal correctionnel a été remise au mis en cause.

REFUS D'OBTEMPÉRER, COURSE-POURSUITE, GENDARME PERCUTÉ, DÉLIT DE FUITE ... 4 ANS DE PRISON

Gap – 25 mai 2022 – Deux militaires de la brigade motorisée constate un usage de téléphone par un conducteur en circulation. Le mis en cause refuse d'obtempérer et débute une course poursuite à travers le centre-ville de Gap. Le conducteur multiplie les infractions : circulation à une vitesse excessive, circulation en sens interdit (*cf dépêche du mois de mai*).

Devant l'IUT, le chauffard percute la moto d'un des deux militaires, avant d'abandonner son véhicule un peu plus loin.

Incarcéré depuis les faits suite à une révocation de sursis dans une autre affaire, le mis en cause a été déféré au parquet de Gap le 08 juillet 2022 puis présenté en comparution immédiate devant le tribunal.



Demandant un sursis pour préparer sa défense, l'audience avait été renvoyée au 17 août 2022 à laquelle le prévenu a été condamné à **4 ans d'emprisonnement**. Son maintien en détention a été ordonné.

Gap – 22 août 2022 – Un automobiliste est condamné à **8 mois de détention à domicile sous surveillance électronique** pour avoir à Moydans, le 09 avril 2022, conduit malgré une suspension de son permis de conduire et sous l'empire d'un état alcoolique.

Une annulation du permis de conduire a été ordonnée. L'automobiliste devra par la suite s'équiper d'un éthylotest anti-démarrage.

Orpierre – 15 août 2022 – Après avoir dérobé un trousseau de clé dans un commerce, un individu s'enfouie à bord d'un véhicule. En manœuvrant, il percute un autre véhicule en stationnement.

Repéré par une patrouille de militaires, le conducteur ne s'arrête pas et prend la fuite. Il sera rattrapé quelques instants plus tard et reconnaîtra spontanément les faits. Il avoue également ne pas être titulaire du permis et avoir consommé de l'alcool, ce qui sera confirmé par le dépistage.

Le mis en cause ressortira de sa garde avec une convocation en justice.



Gap – 22 août 2022 – Un automobiliste est condamné à **12 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 3 ans** avec obligations de soins, de travail et de payer les sommes dues au Trésor Public

Une annulation de son permis de conduire complétée d'une interdiction de le repasser pendant un délai de 6 mois a également été prononcée.

Il avait été contrôlé le 16 avril 2022 à St Bonnet en Champsaur. Plusieurs infractions au code de la route lui été reprochées : conduite sous l'empire d'un état alcoolique, inobservation d'un stop, non usage du clignotant, présentation d'un permis de conduire non prorogé.

Les atteintes aux mœurs

Gap - 06 juillet 2022 - Dans le cadre d'une enquête pour trafic de stupéfiants ouverte il y a quelques mois, les équipes de la gendarmerie ont découvert des faits de prostitution lesquels seraient susceptibles d'être commis dans un établissement hôtelier de Gap.



Une enquête préliminaire est en cours.

La Batie Neuve - 06 août 2022 - Une mineure de 13 ans est victime de chantage après avoir accepté de se déshabiller et masturber sur le site de tchat en vidéo « OMELE ».

La victime n'a pas cédé et a cessé tout contact.

Une enquête a été ouverte à la suite de son dépôt de plainte.

Eyglis - 04 août 2022 - Au cours d'une soirée au plan d'eau, la victime, mineure de 15 ans, rencontre un jeune homme de nationalité italienne.

Après rapprochement, le mis en cause lui propose une relation sexuelle que la victime refuse dans un premier temps. Mais face à son insistance, la victime ne peut se débattre.

Une enquête est en cours.

La Motte en Champsaur – 08 août 2022 – Un quinquagénaire est interpellé puis placé en garde à vue à la suite d'une enquête ouverte en 2021.

Une perquisition à son domicile permettait la découverte de 2 500 fichiers à caractère pédopornographique ainsi que la saisie de culottes d'enfants, classées par taille et années.

Le mis en cause a été placé sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès fixé au 05 octobre 2022.

Les atteintes aux personnes

Embrun - 08 juillet 2022 – Une rixe éclate au cours de laquelle la victime est prise à partie par plusieurs personnes. La victime, tombée au sol, est frappée à la tête, rouée de coups de couteau. Elle reçoit également un coup de machette à une jambe.

Trois personnes ont été placées en garde à vue et deux personnes ont été déférées puis mises en examen pour violences volontaires aggravées par trois circonstances : en réunion, avec arme et sous l’emprise de stupéfiants.

Les mis en causes ont été placés en détention provisoire. La victime a quant à elle bénéficié de 30 jours d’ITT.

L’enquête se poursuit sous commission rogatoire.

A noter qu’un individu avait fourni une fausse identité au cours de sa garde à vue.

Article 151 du Code procédure pénale

Le juge d'instruction peut requérir par commission rogatoire tout juge de son tribunal, tout juge d'instruction ou tout officier de police judiciaire, qui en avise dans ce cas le procureur de la République, de procéder aux actes d'information qu'il estime nécessaires dans les lieux où chacun d'eux est territorialement compétent.

Poligny – 09 juillet 2022 – Une altercation éclate entre deux amis. La victime est frappée avec un piquet de parc à brebis et son véhicule fait également l’objet de dégradations.

L’enquête est en cours. Un certificat mentionnant 5 jours d’ITT a été délivré à la victime.

Gap – 25 juillet 2022 – Un individu est condamné à **35 heures de travaux d’intérêts généraux**, à effectuer dans un délai de 18 mois, suite à un outrage à un agent de la SNCF.

En cas d’inexécution, le prévenu sera condamné à 2 mois d’emprisonnement.



Savines le Lac – 12 juillet 2022 – A la suite d’un différend, une altercation éclate entre une famille, un couple avec un enfant, et un gérant d’une base nautique. Ce dernier refuse de restituer le chèque de caution au motif que l’hélice du bateau loué a été endommagée.

Alors que le gérant présente un certificat médical mentionnant 7 jours d’ITT, la femme dépose à son tour une plainte pour violences en précisant que son mari et son fils ne souhaitaient que la protéger.

Une enquête est en cours.

Gap – 25 juillet 2022 – Un individu est condamné à **12 mois d’emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins et d’indemniser les victimes et interdictions d’entrer en contact avec les victimes ou de paraître à leur domicile.

Le 23 avril dernier, le prévenu était parti en pleine nuit de Savoie en direction d’Embrun dans le but de menacer un adolescent afin que celui-ci arrête de violenter son fils (une procédure est en cours). La victime, frappée avec un point américain, se verra attribuée 7 jours d’ITT.

Le prévenu s’était fait passé pour un livreur de colis afin que la victime lui ouvre la porte.



Gap – 25 juillet 2022 – Bien connue de la juridiction gapençaise (dernière condamnation à 35 heures de travaux d’intérêts généraux le 16 juin 2022 pour un refus d’obtempérer), une manifestante est condamnée à **06 mois d’emprisonnement avec sursis probatoire pendant 2 ans** avec obligations de soins, de travail et d’indemniser la victime.

Une interdiction de détenir ou de porter une arme pendant 3 ans ainsi que la privation du droit d’éligibilité pendant 1 an ont été prononcées à titre de peine complémentaire.

Lors d’une manifestation anti pass-sanitaire, en l’espèce celle du 04 septembre 2021, la prévenue avait violenté la victime suite à des désaccords politiques.

Serres – 05 août 2022 – Un client du bar du plan d'eau tente de partir avec une bouteille ne lui appartenant pas.

Interpellé par la serveuse, il brandit la bouteille dans sa direction. D'autres clients s'interposent et une rixe impliquant 8 personnes éclate.

Une enquête est en cours.

St Jean St Nicolas – 31 juillet 2022 – Une patrouille intervient suite à une altercation.

Un des mis en cause remet spontanément une matraque télescopique aux militaires, une arme de catégorie D. Interpellé, elle repartira avec une **convocation devant le délégué du procureur pour le 18 octobre 2022**.

La Salle les Alpes - 30 juillet 2022 - Une rixe éclate à la sortie d'un bar. Cinq individus dans un véhicule provoque et insulte un groupe à pieds et plus particulièrement les filles.

Au cours de la rixe, une personne est blessée au bras suite par un coup de couteau.

Trois mis en cause ont d'ores et déjà été identifiés. L'enquête se poursuit.

La Faurie – 02 août 2022 – Une altercation éclate entre un piéton et un automobiliste lorsque le premier prend à partie le second au motif qu'il circule à vive allure.

Le piéton ressortira positif au dépistage d'alcoolémie. L'automobiliste sera quant à lui négatif.

L'enquête se poursuit.

Les Orres – 30 juillet 2022 – En début d'année, suite à un différend d'ordre social avec son employeur la victime quitte l'entreprise.

Ce samedi 30 juillet, elle recroise son employeur et une altercation éclate. L'ex patron frappe la victime à l'aide d'une barre. Le mis en cause quitte les lieux mais la victime le suit jusqu'à son domicile où l'altercation continue. Elle sera stoppée par la femme du mis en cause.

10 jours d'ITT ont été délivrés à la victime. Une enquête est en cours.



Risoul – 10 août 2022 – Excédé par le chien de son voisin, un individu profère des menaces à l'aide d'une machette.

Contactés, les militaires se déplaceront au domicile du mis en cause. Celui-ci reconnaîtra les faits et demandera même à être interpellé de peur de mettre ses menaces à exécution.

Une convocation en justice sera délivrée au mis en cause à l'issu de sa garde à vue.



Gap – 22 août 2022 – Trois individus sont condamnés à **4 mois d'emprisonnement avec sursis simple** pour avoir commis des violences en réunion à Dévoluy le 13 mars 2022.

Une quatrième personne, qui ne s'était pas présentée à l'audience, a été condamnée à **8 mois d'emprisonnement avec sursis.**

Embrun – 13 août 2022 – Une victime se présente avec un certificat médical mentionnant 15 jours d'ITT.

Alors qu'elle s'installe à la terrasse d'un bar, la victime est interpellée par un individu alcoolisé. Le ton monte et une altercation impliquant plusieurs personnes éclate. La victime, projetée au sol recevra plusieurs coups.

Une enquête est en cours.

Quelques agressions de chiens de protection

Veynes – 11 juillet 2022 – Alors qu'elle circule en vélo, la victime, mineure, se fait mordre à la fesse et dans le dos par un patou.

St Etienne en Dévoluy – 12 juillet 2022 – Alors qu'elle randonne à proximité d'une ferme sur un sentier, la victime est approchée par 4 patous et l'un d'eux la mord au mollet.

Embrun – 11 août 2022 – Alors qu'elle randonne à vélo, la victime se fait mordre à l'arrière de la cuisse gauche.

Un certificat médical présentant 2 jours d'ITT lui a été délivré.

Abries – 24 août 2022 – Alors en promenade, une victime est encerclée par 2 bergers d'anatolie et un patou que la pince aux fesses.

Cervièrès – 11 août 2022 – La victime se retrouve au milieu d'un troupeau de mouton gardé par trois patous. L'un d'entre eux la mord au mollet.

Un certificat médical présentant 5 jours d'ITT lui a été délivré.

Les atteintes aux biens

Gap - 07 juillet 2022 – Un individu est condamné à **4 mois d'emprisonnement avec sursis simple** pour avoir commis des vols avec destruction au magasin Leclerc de Gap le 23 mars dernier.

Serres – 02 août 2022 – Le monnayeur d'une boulangerie et fractionné.

Les auteurs repartent avec la somme de 1 200 euros.

Gap - 25 juillet 2022 – Un individu est condamné à **4 mois d'emprisonnement** pour avoir commis un vol avec dégradation dans le concessionnaire Peugeot de Gap.

Les faits, commis en récidive, avaient été perpétrés le 14 juin 2020.

Val Buëch Méouge - 11 juillet 2022 – Un hangar agricole est fracturé. 26 brebis et 16 agneaux sont dérobés pour un préjudice total estimé à 12 920 euros.

Ventavon – 27 juillet 2022 – Alors que la voisine d'un corps de ferme entend de l'agitation durant la nuit, il est déploré le manque de 7 agneaux le lendemain au comptage.

Montgenèvre - 13 juillet 2022 – Un livreur soustrait le téléphone portable d'une gérante de restaurant.

Géolocalisé et identifié, le mis en cause sera placé en garde à vue.

Ne disposant plus de l'objet, le mis en cause s'est engagé à le récupérer afin de le restituer à sa propriétaire.

Le mis en cause est **convoqué devant la juridiction gapençaise le 13 septembre 2022.**

Chabotte - 26 août 2022 - Le dirigeant de la société Altiflore dépose plainte après avoir constaté un piratage de leur données informatiques.

Gap - 25 juillet 2022 – Une prévenue est condamnée à **4 mois d'emprisonnement** pour avoir commis un vol et des violences ayant entraîné une ITT inférieure à 8 jours au magasin Géant Casino de Gap le 19 mai 2020.

St Firmin -26 août 2022 - Le maire dépose une main courante à la suite de plusieurs dégradations sur sa voiture personnelle.

Veynes - 11 juillet 2022 – Un remorque de camping-car est dérobée pendant la nuit au domicile de son propriétaire.

Embrun - 16 juillet 2022 - Un vol est commis dans un véhicule ouvert. Un sac à main contenant des documents d'identité, des moyens des clefs, des écouteurs est dérobé.

A noter que le véhicule se trouvait sur la propriété clôturée de la victime.

Guillestre - 16 juillet 2022 - Un vol est commis dans un véhicule non verrouillé. Un sac à dos contenant des documents d'identité, des moyens de paiement, du numéraire et du matériel d'escalade est dérobé.

Gap - 25 juillet 2022 - Un véhicule est dérobé puis retrouvé sur un parking à Ancelle.

Veynes – 04 août 2022 – des documents et moyens de paiement sont dérobés dans un véhicule stationné non verrouillé dans le jardin de la victime.

Serres - 21 juillet 2022 - La victime constate qu'une vitre a été brisée alors qu'elle avait laissé son véhicule en charge à une borne électrique.

Une valise contenant du multimédia, des documents et moyens de paiement est soustraite.

Valdoule - 1^{er} août 2022 - La victime laisse son véhicule devant son domicile sans le verrouillé et avec les clefs dans l'habitacle

Le lendemain le véhicule a disparu.

Garde Colombe - 04 août 2022 - Alors que la victime avait laissé son véhicule chez un garagiste, la plaque d'immatriculation arrière est dérobée.

Savines le Lac – 02 août 2022 -
Un vol par effraction est commis au sein d'une habitation.

Du numéraire et des bijoux sont notamment dérobés.

Les auteurs avaient réussi à monter sur le toit et à forcer un volet en bois.

La Fare en Champsaur - 07 juillet 2022 - Un vol par effraction est commis au sein d'une habitation.

Plusieurs bijoux sont dérobés.

Forest St Julien – 20 août 2022
– Alors que la victime faisait la sieste, des bijoux et du numéraire sont dérobés.

La victime n'avait pas verrouillé la porte d'entrée.

Laragne Montéglin - 23 août 2022 - Un vol par effraction est commis dans une habitation individuelle.

De nombreux bijoux sont dérobés.

Pelleautier – 1^{er} août 2022 –
Après avoir forcé une fenêtre, les auteurs fouillent intégralement le domicile.

Des bijoux, une ceinture en cuir de marque et 4 cartouches de cigarettes sont dérobés.

Sigoyer – 1^{er} août 2022 – Les propriétaires absents, la porte de leur domicile est forcée.

L'habitation est entièrement fouillée.

Savines le Lac – 18 août 2022 - Un vol par effraction est commis au sein d'une habitation.

Une voiture est dérobée.

Bersac - 11 août 2022 - Un vol par effraction est commis dans une habitation individuelle.

Des bijoux et des objets de valeurs sont dérobés pour un préjudice estimé à 2 480 €.

St Crépin – 02 août 2022 – Le domicile du maire est fouillé.

Les auteurs ont réussi à déverrouiller le loquet d'un volet laissé entrouvert.

Des bijoux sont dérobés.

St Bonnet en Champsaur – 1^{er} août 2022 – Après avoir brisé une vitre, les auteurs fouillent partiellement la maison.

Il n'est pas constaté de vol.

Savines le Lac - 23 août 2022 -
Un vol par effraction est commis dans une habitation individuelle pour un préjudice évalué à 2 500 €.

Veynes - 20 août 2022 – Un vol par effraction est commis dans une habitation individuelle.

Une petite télévision est dérobée.

Gap - 20 juillet 2022 - Un jeune homme est surpris en train de commettre plusieurs cambriolages dans le quartier de Moline.

Interpellé par la police, il sera présenté en comparution immédiate le lendemain

Le tribunal le condamnera à **5 mois d'emprisonnement**. Un mandat de dépôt est décerné. Une interdiction définitive du territoire français sera également ordonnée.

Connu de la justice pour des faits similaires, le prévenu faisait déjà l'objet d'une interdiction définitive du territoire.

Gap - 08 juillet 2022 – Une femme de 79 ans a été condamnée à **12 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 18 mois** avec obligations de fixer sa résidence, de s'abstenir de paraître dans le département des Hautes-Alpes, d'indemniser les parties civiles (9.368 € pour les 5 parties civiles) et de payer les sommes dues au Trésor public.

Une interdiction de détenir une arme soumise à autorisation pendant un an a également été prononcée à titre de peine complémentaire.

Surnommée « le corbeau de Crots », la prévenue avait, en 2015 et 2016, incendié la voiture d'un voisin et adressé des lettres de menaces à un gendarme.

La prévenue avait déjà été condamnée pour des faits similaires commis en 2011.

Photo archives DL



Serres - 16 juillet 2022 – Les militaires procèdent à des contrôles sur le marché hebdomadaire. Un primeur est dans l'incapacité de présenter une carte de commerce ambulant ni fiche de paie.

Une enquête est ouverte.

La Grave - 14 juillet 2022 – En rentrant à son domicile, la victime retrouve son chat en mauvaise posture.

Conduit chez le vétérinaire, l'animal sera euthanasié le lendemain. Il avait été atteint d'une balle dans la colonne vertébrale.

Une enquête est ouverte.

Chorges – 04 août 2022 – Une transaction a lieu via le site « VINTED ».

Il est convenu d'un règlement par Paypal. La vendeuse est ainsi contactée par un individu se faisant passer pour un employé de l'entreprise Paypal afin de communiquer ses coordonnées bancaires. La victime s'exécute mais elle est recontactée une seconde au prétexte d'une erreur dans le versement.

Un ticket PCS permet de créditer une carte PCS, prépayée et rechargeable. Cette carte a les mêmes fonctionnalités qu'une carte bleue mais à l'avantage de fonctionner sans compte bancaire.

L'individu lui propose de rembourser le trop-perçu en tickets PCS. Elle s'exécute mais l'individu, prétextant la non réception des codes, demande un règlement par virement.

Dans le doute, la victime cesse tout contact.



Laragne-Montéglin - 14 juillet 2022 – Un particulier est victime d'une cyber-attaque. Alors qu'il consulte son ordinateur, celui-ci se fige et un numéro de téléphone apparaît sur son écran l'invitant à appeler afin de procéder au déblocage.

La victime communiquera alors ses coordonnées bancaires. Un retrait d'un montant de 3.552,70 euros sera effectué sur son compte bancaire.



Savines le Lac - 14 juillet 2022 – Depuis 4 ans une infirmière exerçait illégalement sa profession faute d'inscription à l'ordre national.

Le Glaizil - 19 août 2022 – La victime reçoit un lien l'informant que son colis a bien été livré. En suivant le lien elle communique ses identifiants Apple.

La victime reçoit alors un mail l'informant de la modification de son mot de passe et n'arrive plus à accéder à son compte.

Savines le Lac - 16 août 2022 – La victime passe une commande sur internet pour des sacs de granule mais aucune livraison n'est effectuée.

Embrun - 16 août 2022 – La victime procède à une demande de certificat d'immatriculation sur le site « carte-grise.org ».

Après paiement, elle s'aperçoit que le site est frauduleux.

Tallard - 11 août 2022 – La victime donne par téléphone son identifiant bancaire à son interlocuteur pensant qu'il s'agit d'un employé de sa banque mais prise de doutes, la victime ne donne pas son mot de passe. L'auteur arrive néanmoins à le modifier.

Un virement bancaire d'un montant de 4 700 € est effectué.

La lutte contre les passeurs

Gap - 04 juillet 2022 – Un individu, d'origine marocaine, est condamné à **12 mois d'emprisonnement avec sursis simple**.

Il avait été contrôlé à Montgenèvre le 18 juin 2022 puis placé sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès.



Gap - 04 août 2022 – Deux individus, d'origine turque, sont condamnés respectivement à **9 mois d'emprisonnement et 8 mois d'emprisonnement**.

Ils avaient été contrôlés à Montgenèvre le 12 avril 2022.

Une interdiction du département des Hautes-Alpes d'une durée de 5 ans a également été prononcée à l'encontre des deux prévenus.

Les histoires judiciaires d'un autre temps

Que s'est-il passé à l'été 1892 ? Retour historique sur des affaires d'un autre temps.

En collaboration avec Monsieur Luc Vandenhove.

Acte de vandalisme — La semaine dernière des chenapans, qui mériteraient certainement d'être connus par la justice et le public ont soustrait le verre en fer blanc qui se trouvait pendu au côté de la nouvelle fontaine, construite sur les bords de la route nationale, au quartier de la Clapière et de plus ont arraché les barres de fer scellés dans le mur.

Nous souhaitons que dame police trouve les coupables de cet acte de vandalisme et les punisse très sévèrement.

La Durance, 03 juillet 1892

Un homme battu par une femme. — Ce n'est pas toujours l'homme qui bat la femme : il lui arrive parfois d'être battu lui-même par cette dernière.

Le fait suivant, qui vient de se passer aux Orres, en est une preuve : Le nommé Roux Julien, en effet, a été consciemment bâtonné et lapidé par son irascible voisine, la nommée Joubert Césarine, femme, s'il vous plaît, du garde-champêtre Rapin, lequel a été, dit-on, témoin impassible de l'algarade de sa femme contre le pauvre Roux.

Cette sortie, aussi brusque que brutale, de la femme Rapin contre son bienveillant voisin, a eu pour cause un échange de paroles plus ou moins aigres-douces, entre elle et sa victime.

Arrivée au comble de la nervosité et de la surexcitation, notre mégère, armée d'un fort gourdin, a tapé dur et sec sur son interlocuteur, et lorsque celui, cherchant à échapper aux coups qui pleuvaient dru sur son dos... d'âne, s'est trouvé hors des atteintes du gourdin, son adversaire a saisi de lourds cailloux, qu'elle a lancés avec violence sur le pauvre Roux, lequel recevait toujours bénévolement tout ce que sa voisine voulait bien lui adresser croyant sans doute n'avoir rien de mieux à faire que de recevoir le plus de coups possible, denrée qui, d'ailleurs lui a été distribuée avec usure.

Plainte pour coups et blessures volontaires a été portée par Roux contre Joubert Césarine, femme Rapin. La justice informe.

Un scandale. — Depuis deux jours, la population de notre ville est en émoi par un fait scandaleux qui vient de se passer au pensionnat de l'école libre des frères.

Le nommé J... M..., âgé de 19 ans, en religion frère Thiébaut, natif de Presles, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt, en vertu d'un mandat de dépôt délivré par M. le juge d'instruction, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur plusieurs de ses jeunes élèves.

Dans la crainte d'entraver l'enquête, si bien dirigée par la police et la justice nous ne rentrerons pas cette fois-ci dans de plus longs détails, laissant à la justice le soin de faire lumière dans cette scandaleuse affaire, qui a vivement impressionné l'opinion publique.

La Durance, 03 Juillet 1892

La Durance 03 juillet 1892

I Numéro 14

Accident. — Dans notre dernier numéro, en relatant la rixe qui avait eu lieu le 14 juillet chez Monsieur Guigas, aubergiste, nous avons omis de relater l'accident qui est arrivé au gendarme Drompt.

Ce dernier se trouvant à passer lors de la rixe se mit à la poursuite des italiens qui s'enfuyaient, lorsque arrivé au Jardin d'Été une fusée, lancée certainement par mégarde, vint éclater entre les jambes du cheval de Drompt, qui s'abattit entraînant son cavalier. Relevé immédiatement par les témoins de ce pénible accident, on constata qu'il s'était fracturé deux côtes et fait d'autres blessures assez graves sur le corps.

Une enquête est ouverte pour savoir à qui incombe la responsabilité de ce fâcheux accident.

La Durance, 24 juillet 1892

La Durance, 31 juillet 1892

Audience correctionnelle. — Le tribunal dans son audience du jeudi 28 juillet, a prononcé les condamnations suivantes :

Forno Mathieu, Mariotta Alexandre, Mariotta Baptiste, Gliometto Stephano, sujets italiens, prévenus d'avoir donné des coups et fait des blessures à M. Guigas et sa belle-mère, sont condamnés savoir : Forno à 3¹/₂ mois et un jour de prison ; les trois autres chacun à 6 mois de prison. Ces trois derniers sont en fuite.

Abriès. — Le sieur H...., C...., 63 ans, cultivateur à Abriès, se trouvant en état d'ivresse sur la place publique et non content d'interpeller certaines personnes de la localité, s'est permis d'outrager les agents de la force publique qui se sont vus dans la nécessité de procéder à son arrestation.

La Durance, 07 août 1892

Réallon. — *Crépage de chignons.* — Les nommées M... M..., et sa fille vivent en mésintelligence avec les nommées P... et sa fille et la femme B...

Ces jours derniers nos cinq mégères, après s'être adressé les plus grossières insultes, en sont venues aux mains et sans l'intervention des nombreux spectateurs de cette bataille de femmes, nous aurions aujourd'hui à relater à cette place de plus fâcheux accidents. Disons le vite les blessures reçues de part et d'autre sont tout à fait légères.

Nous espérons que grâce à l'énergique intervention de M. Bonnaffous, maire, la paix pourra être rétablie entre ces dames.

La Durance, 21 août 1892

Vol de blé. — Le sieur P. Bellet, cultivateur au Freyssinet, a été victime le 6 courant d'un vol de blé. Cet audacieux malfaiteur avait jugé à propos de battre les gerbes de blé qui se trouvaient aux divers champs de M. Pierre Bellet.

On peut évaluer la quantité de blé volé à 500 kilos, de la valeur de 130 à 140 francs.

La Durance, 21 août 1892